

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Service de l'eau Potable

I CONTEXTE

En vertu de l'article L2224-5 du Code Général des collectivités territoriales (Annexe A), le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2006.

La commune de Chartainvilliers n'a transféré sa compétence de distribution d'eau potable à aucun syndicat.

I.1 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie. La période de facturation des abonnés est du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N. Un acompte est émis en avril et la facturation est effectuée en octobre après relevé des compteurs. La période de facturation en achat d'eau pour le service eau est en année calendaire.

II INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 Ressources

II.1.1 Importation d'eau

Fournisseur	Volume annuel importé en m3
Syndicat de Pompage de la région de SOULAIRES	45 654

II.1.2 Total

Total des ressources (m3) 45 654

II.2 Démographie

II.2.1 Abonnés

Le nombre total d'abonnés est de 290

II.3 Volumes mis en distribution

Volumes mis en distribution et consommés	Volume en m3
Volume produit	0
Volume importé	45 654
Volume exporté	0
Volume consommé par les abonnés domestiques	36 943 *

Un écart important a été constaté entre l'achat et la vente aux usagers en 2006.

Si l'on tient compte du rapport habituel de rendement de 90 %, soit environ 3000 m3 d'écart, il reste un delta de 5711 m3.

Deux fuites importantes, avant compteur, ont été traitées au cours de l'été 2006. Il est difficile de quantifier le volume d'eau perdu.

Pour analyser cet écart, il a été fait une étude des relevés des compteurs du SIEP de Saint Piat / Mévoisins. La consommation n'a cessé de croître jusqu'à ce qu'un des compteurs soit arrêté pour panne pendant les mois de juillet à septembre. Suite à quoi, la consommation globale du village est revenue à une moyenne constatée auparavant (moyennes hebdomadaires relevées en 2003, 2004, 2005, **2006** et 2007 pour la période de janvier et février sont respectivement : 640,13, 783,63, 770,88, **945,56** et 625,78).

Par ailleurs, les travaux conduits par le syndicat intercommunal de production d'eau de la région de Soulaire, pour l'interconnexion, ont participé à la consommation excessive du début d'année, puisque les

essais de mise en pression du réseau ont été réalisés à partir de la borne à incendie située au 25 rue du 11 novembre et ce pendant une semaine. Là encore la quantité d'eau consommée n'a pas été relevée.

(*) ce volume comprend les m3 facturés au titre des fuites d'eau après compteur et les factures négatives, ces deux éléments n'étant pas intégrés au rôle des factures.

II.4 Branchements en plomb

Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	50

II.5 Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par le décret n° 94.841 du 26 septembre 1994 sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Un tableau synthétique de ces relevés est joint en annexe B.

III INDICATEURS FINANCIERS

III.1 Indicateurs financiers généraux

III.1.1 Etat de la dette

Encours de la dette : 34 269,95 Euros
Annuités : 15 408,64 Euros

III.1.2 Travaux

La commune n'a pas effectué de travaux sur le réseau d'alimentation. Les travaux prévus pour 2006 ont été effectués en 2007.

III.2 Prix du service d'alimentation en eau potable

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. La facturation est semestrielle, la facture intermédiaire étant un acompte établi sur 50% de la facture précédente. Chaque année, le conseil municipal vote les tarifs qui découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

III.3 Le prix de l'eau

III.3.1 Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janvier 2005	1 ^{er} janvier 2006	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT)	Abonnement ordinaire	42,00	42,00	0%
Tranches (€ HT)	Le m3	0,63	0,63	0%
Tiers				
	FSIREP	0,0540	0,0560	+3,70%
	Contre valeur pollution (CVP)	0,4768	0,5239	+9,88%
TVA (%)		0	0	0

III.3.2 Composantes de la facture d'un usager de 120m3

	1 ^{er} janvier 2005	1 ^{er} janvier 2006	Variation
Collectivité	117,60	117,60	0%
FNDAE	2,56	0,00	0%
FSIREP	6,48	6,72	+3,70%
Contre valeur pollution (CVP)	57,22	62,87	+9,88%
Total (€ TTC)	183,86	187,19	1,81%